

**RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le treize décembre, le Conseil Municipal de Vausseroux, régulièrement convoqué le 02/12/2016, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Vausseroux, sous la présidence de Mr Philippe ALBERT, Maire.

Présents : Philippe ALBERT, David ALAPHILIPPE, Sylvie AUBINEAU, Céline DARAIZE, Pascal DEQUICK, Sébastien GOURBAULT, Marie-Chantal GRELLIER, Flora LAMONTAGNE, Joël MOREAU.

Absente : Nadira BERCH.

Secrétaire de séance : Marie-Chantal GRELLIER.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Aménagement abri-bus :

Considérant que plus de 100 élèves transitent sur la commune de Vausseroux, le Conseil municipal souhaite réaliser rapidement l'aménagement abri-bus en 2017.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le projet.

Il donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter les subventions sur ce projet (DETR, FSIL, réserve parlementaire...)

Prêt court terme subvention et TVA :

Afin de financer les travaux route de Vasles et Ménigoute le Conseil municipal décide de de recourir à un emprunt en attente de subventions et de remboursement de TVA.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal vote la réalisation auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES d'un emprunt à court terme d'un montant de **100000 EUROS** destiné à financer : **objet du prêt : attente de subventions**, selon les modalités suivantes :

Montant	Durées en mois	Taux fixe	Remboursement	Echéance constante	Dernière échéance	Coût global
100 000.00 €	24	0.58	Trimestriel	145.00 €	100 145.00 €	101 160.00 €

- Classification charte Gissler : 1A
- Frais de dossier : 0.10% du montant avec un minimum de 100.00 € soit 100.00 € le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.
- Parts sociales : néant

Monsieur Philippe ALBERT, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Prêt court terme lotissement :

Monsieur le Maire rappelle le montant des parcelles qui restent à vendre : 63 809 €.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de recourir à un emprunt court terme en attente de vente de parcelles auprès du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal vote la réalisation auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES d'un emprunt à court terme d'un montant de **63810 EUROS** destiné à financer : **objet du prêt : lotissement**, selon les modalités suivantes :

Montant	Durées en mois	Taux fixe	Remboursement	Echéance constante	Dernière échéance	Coût global
63 810.00 €	24	0.78	Trimestriel	124.43 €	63 934.43 €	64 805.44 €

- Classification charte Gissler : 1A
- Frais de dossier : 0.10% du montant avec un minimum de 100.00 € soit 100.00 € le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.
- Parts sociales : néant

Monsieur Philippe ALBERT, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Bulletin communal :

Le Conseil municipal décide de mettre en première page la photo route de Vasles et l'éclairage route de Ménigoute.

Branchements ancien bureau ADMR :

Le Conseil municipal décide de reporter à la prochaine réunion afin d'avoir les montants : consommation, abonnement et résiliation.

Colis Rotary Club :

4 colis ont été demandés, le Conseil municipal valide la proposition de priorité aux familles suivantes :

- 1-Mme Ferreira Costa Dos Santos Fernanda (3 rue de l'ancienne école)
- 2- Mme Thouin (La Fonzille)
- 3- M. Guérineau (La Fonzille)
- 4- Mme Cotten (La Servelière) ou M. Coutineau (La Prairie)

Numérotation Limonières :

Entreprise Péroteau validation 4A

Virement de crédit :

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'inscrire le prêt de 100 000€ au budget afin de le mettre en reste à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

COMPTES DEPENSES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal.			
D	I	23	2315	10028	HCS	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	100 000,00	
							Total	100 000,00 €
COMPTES RECETTES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal.			
R	I	16	1641	ONA	HCS	EMPRUNTS EN EUROS	100 000,00	
							Total	100 000,00 €

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit au budget CANTINE pour les charges d'URSSAF qui ne sont pas mandaté (en attente de numéro de cotisant des services de l'URSSAF)

Objet : VIR CREDIT CHARGES DE PERSONNEL

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op			
D	F	012	6451			Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	1 500,00
						Total	1 500,00 €
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op			
D	F	011	60623			Alimentation	-1 500,00
						Total	-1 500,00 €

Questions diverses :

- Convention déneigement : le Conseil municipal propose d'écrire au Président du Conseil départemental pour voir s'il donnerait son accord à ce genre de convention.

- Motion réforme des zones défavorisées :

Considérant que les zones défavorisées simples, ouvrant droit à l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel), couvrent 58% des surfaces agricoles des Deux-Sèvres ;

Considérant que la Commune de Vausseroux est actuellement reconnue comme zone défavorisée simple ;

Considérant que les agriculteurs de la Commune de Vausseroux peuvent en conséquence bénéficier de l'ICHN ;

Considérant que l'ICHN représente en moyenne 5 500€ par exploitation en 2016, soit entre le tiers et la moitié des revenus agricoles ;

Considérant la crise structurelle et la perte de revenu qui frappent les exploitations agricoles ;

Considérant que le maintien de l'agriculture est déterminant pour l'avenir des territoires ruraux ;

Considérant que le règlement de l'Union européenne n°1305/2013 relatif au développement rural rend obligatoire la révision des zones défavorisées simples qui ouvrent droit à l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) ;

Demande que les critères de classement pour définir les zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS) prennent en compte les caractéristiques du territoire des Deux-Sèvres ;

Demande que les agriculteurs de la commune de Vausseroux continuent de bénéficier d'une indemnité liée aux contraintes spécifiques du territoire.

-Demande de subvention voyage scolaire (primaire) : cette demande est reportée en janvier en attente de complément de budget (enseignants, APE).

-Travaux branchement chauffage maison salle des fêtes et eau église : le compteur d'eau de l'église a été supprimé suite aux travaux. Afin de réalimenter l'église, le Maire est autorisé à demander le coût de tranchée à l'entreprise M'RY pour l'alimentation des deux réseaux.

-Décisions modificatives budgétaires :

PAVE : Monsieur le Maire fait état d'un rappel de facture reçu cette fin d'année 2016 sur un groupement de commandes de 2012.

Il fait état que les deux anciens Maires de Vasles avaient été interpellés sur la non-réception de la facture en 2012 puis 2014.

Le Conseil municipal accepte la modification budgétaire et autorise le Maire au mandatement du montant de la participation au PAVE pour un montant de 1 064,96 €.

-Indemnité de régisseur : Le Maire rappelle l'attribution d'une indemnité de Régisseur de recettes de cantine scolaire concernant l'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe occupant ces fonctions. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote l'attribution de Régisseur pour l'année 2016, pour la somme de 110 € et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-Information droit de mutation : le Maire informe de la somme qui a été versé de 11 000 € pour 8 000€ inscrits au budget.

-Indemnités élus : le Maire propose dans le cadre du vote du Sénat de revoir les indemnités Maire Adjointes et Délégués comme antérieurement.

Le Conseil décide de laisser en l'état le montant de ces indemnités.

-Prêt du broyeur d'accotements Commune de Reffannes :

Monsieur le Maire fait état de la demande de la Commune de Reffannes pour l'achat d'un broyeur d'accotements. Après réunion des trois Maires, Reffannes, Vautebis, Vausseroux, il a été décidé de proposer aux Conseils municipaux de louer le broyeur de Vautebis-Vausseroux à la Commune de Reffannes au prix de 10€/km de voirie soit arrondis à 200€ répartis 1/3 Vautebis, 2/3 Vausseroux.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

Lecture faite, ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire :

Philippe ALBERT

Les adjoints :

Sylvie AUBINEAU

Marie-Chantal GRELLIER

Joël MOREAU

Les conseillers :

David ALAPHILIPPE

Céline DARAIZE

Pascal DEQUICK

Sébastien GOURBAULT

Flora LAMONTAGNE